



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2020

Délibération n° 10

Date de convocation

21.02.2020

Date d'affichage

25.02.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Objet : Approbation de la nouvelle convention constitutive relative aux groupements de commandes du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

L'an deux mil vingt, le deux mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M F. PERIDON par M. G. RACKELBOOM – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme D. REDSTONE par M. G. GEOFFROY – Mme D. LABORDE par M. C. DELPUECH – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS.

Absente

Mme MC. BARTHES

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1414-3,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et suivant,

VU le Code de l'énergie,

VU la délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM, approuvant le rôle de coordonnateur de groupements confié au SDESM pour l'achat d'énergies et de services associés ainsi que l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM de mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

CONSIDERANT que le SDESM se propose de coordonner un groupement de commandes en matière de fourniture, d'acheminement d'énergies et de services associés en Seine-et-Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération, y compris le programme et les modalités financières.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies et de services associés.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 02 mars 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 077-217701226-20200302-DEL_02MARS__10-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.